République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de Laon
Commune de Couvron-et-Aumencourt

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022
COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT

La réunion a débuté le 11 Juillet 2022 à 19H30 sous la présidence du Maire, Mme RIBEIRO Carole.

Membres présents :
Mme RIBEIRO Carole – Maire, Mme LEBLOND Dominique - Maire-Adjoint, M. LE REZIO Patrick - Maire-Adjoint, M. ARTEIL Jean-Claude, Mme MENUS Sophie, M. COIGNOUX Grégory, M. ROGER Benoît, M. PAWLICKI Olivier, Mme OHLERT Annick, Mme BARBAUX-DREUX Marie, Mme CARAMELLE Sylvie, M. POETTE Arnaud, Mme NEAU Adeline - conseillers

Membres absents représentés :
Mme EVRA Mélanie - Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme RIBEIRO Carole - Maire

Secrétaire de séance : M ROGER Benoît
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1 – 2022_040 - Adoption du Procès-Verbal du conseil municipal du 9 mai 2022

Madame Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 mai 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
13	1	14	0	0	0

2– 2022_041 - Ouverture d'un salon d'esthétisme au 36 ter Rue du Colonel Chépy

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mme DUBOIS Léa, domiciliée à Fourdrain d'ouvrir un salon d'esthétisme dans le local sis 36 ter Rue du Colonel Chépy. Elle rappelle à l'Assemblée la délibération n°2017-117 où le Conseil Municipal a décidé de fixer le loyer de ce local à 270,83 € HT et la mise en place d'une aide au commerce sur 3 ans lorsqu'il s'agit d'une création d'activité.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de louer le local commercial sis 36 ter Rue du Colonel Chépy à Mme DUBOIS Léa pour accueillir un salon d'esthétisme,

- fixe le montant du loyer mensuel comme suit :

- 1ère année 2022-2023 : 180 ,00 € HT – 216,00 € TTC
- 2ème année 2023-2024 : 210,00 € HT – 252,00 € TTC
- 3ème année 2024-2025 : 240,00 € HT – 288,00 € TTC
- Au-delà de la 3ème année : 270,00 € HT – 324,00 € TTC

- décide que les frais de bail seront à la charge du demandeur,

- autorise Madame le Maire à signer le bail ainsi que les documents afférents à cette location,

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
13	1	14	0	0	0

3 – 2022_042 - Dons de Monsieur James Smales

Monsieur James Smales, très attaché à notre commune, a envoyé par virement Western Union deux nouveaux dons dédiés aux enfants de la commune :

* Pour le 14 juillet 2022 : 500 $ soit 422,00 €

* Pour le Noël 2022 : 1 000 $ soit 830,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les dons de Monsieur James Smales d'un montant total de 1 252,60€.
- Décide que cette somme servira à financer les lots pour les enfants de la commune lors des jeux de la journée du 14 juillet et de l'Arbre de Noël.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
13	1	14	0	0	0

4 – 2022_043 - Comptabilité : passage à la M 57

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la nomenclature actuelle de comptabilité est la M 14. Elle précise que la Loi NOTRé par son article 110 prévoit qu'à compter du 1er janvier 2024 le référentiel M 57 soit généralisé à toutes les collectivités. Aussi, suite au changement du logiciel comptabilité réalisé cette année, il est possible de passer dès le 1er janvier 2023 à la M 57, le comptable public ayant donné un avis favorable le 24 mai 2022.

Ceci exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'appliquer à compter du 1er janvier 2023 le référentiel M57, instruction budgétaire et comptable M57 abrégée pour les communes de moins de 3500 habitants.

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
13	1	14	0	0	0

5 – 2022_044 - Budget : Décision modificative n°1 locaux commerciaux

Madame le Maire informe l'Assemblée que la trésorerie de Laon a relevé une anomalie sur le budget des locaux commerciaux et nous demande de régulariser la situation.

Afin de répondre à cette demande et d'équilibrer le budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les prévisions budgétaires 2022 du service des locaux commerciaux comme suit :

Fonctionnement
Recettes
* compte 002 : 14 193,66 € au lieu de 15 917,66 €

Fonctionnement
Dépenses
* article 6541 (créances admises en non-valeur) : 14 276,00€ au lieu de 16 000,00 €

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
13	1	14	0	0	0

6 – Point projet MSV Palmer (information)

Madame le Maire rappelle le projet initial MSV Palmer avec un circuit qui aurait utilisé 220 Ha sur les 520 Ha du site. Mais avec la pandémie du Covid et l'augmentation des coûts, ce projet n'est plus optimal à ce jour et a dû être repensé. L'écologie est devenue la nouvelle priorité mondiale et aujourd'hui il faut prendre en compte les préoccupations concernant le changement climatique. C'est pourquoi le « nouveau Couvron » sera un projet phare pour le futur monde décarboné comme le démontre de nombreux constructeurs automobiles qui se concentrent sur la production de véhicules hybrides et tout électriques. Le nouveau circuit d'une distance de 3,5 Km au lieu des 8 Km initiaux occupera une surface de 40 Ha et l'énergie pour l'utilisation des véhicules électriques à batterie proviendra d'un grand parc photovoltaïque sur le site. Ce sera environ 300 Ha de terrain qui seront alloués à la production d'énergie soit 350 MWc d'électricité produite. Ainsi, les retombés fiscales estimées du parc photovoltaïque pour la commune seront de 1,17 millions d'euros sur 30 ans soit 39 000 € par an. De plus, le développement complémentaire est source d'attractivité économique et d'emploi. Enfin, une petite piste de 1200 mètres sera conservée principalement pour un usage privé, mais aussi pour l'exploitation d'avions électriques. Ce projet de construction est prévu d'ici 3 ans pour être opérationnel un an plus tard.

7– 2022_045 - – Questions diverses

1) Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- la subvention de 5 000€ attribuée pour mettre en place France Connect a été versée.

- une subvention de 31 029,00 € a été votée par le Conseil Régional pour la réhabilitation du café,

- suite au dégât des eaux de novembre 2021, la SMACL nous a remboursé 20 908,12€.

- à la rentrée des classes : il y aura 100 élèves, l'école maternelle Rue de la Verdure sera maintenue et Amélie ROGER sera mise à disposition des enseignantes de l'école primaire.

- des commissions sont à prévoir en septembre : bulletin et travaux

2) Suite à la réunion SPL-XDEMAT, Benoît Roger distribue des flyers et explique le fonctionnement de l'application Maëlys pour communiquer auprès des usagers.

3) Réhabilitation du café : à ce jour 50 personnes dont 5 de la commune ont émis leur candidature et une pré-sélection a été établie. Les travaux ont pris du retard à cause du manque d'approvisionnement du matériel.

4) Aire de jeux : Les anciennes structures de l'aire de jeux démontées au tennis sont en mauvais état et donc inexploitables.

5) Milano : La terrasse du restaurateur a été autorisée à titre gracieux pour la période du 1er juin au 30 septembre 2022. Sans aucune demande, ni autorisation celui-ci a privatisé la cour collective des logements en installant un cadenas pour y installer une piscine. Il lui sera demandé de laisser le libre accès aux autres locataires.

6) Appel du 18 juin : Annick Ohlert propose que la remise des dictionnaires aux élèves de CM2 et la remise des cartes électeurs (cérémonie citoyenneté) aient lieu le 18 juin pour marquer les esprits des jeunes citoyens. Dans la mesure où ce jour n'est pas férié et que les jeunes citoyens sont pour la plupart en période d'examens cela semble difficile à mettre en place.

7) Organisation du 14 juillet : Benoît Roger gèrera le concours de boules en bois. Sophie Menus, Sylvie Caramelle, Annick Ohlert, Patrick Le Rezio, Jean-Claude Arteil et Carole Ribeiro seront également présents pour s'occuper des jeux pour les enfants.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20H45.

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits

Le Maire, Le secrétaire de séance,

MAIRIE DE COUVRON et AUMENCOURT 02270 (AISNE)

Carole RIBEIRO Benoît ROGER